



BANQUE des
TERRITOIRES



Le versement des fonds

Introduction

Le versement des fonds

Introduction

Le versement des fonds pourra être effectué à réception, par la direction régionale, du contrat signé par vous-même et, le cas échéant, par le garant. Le contrôle de sa conformité, ainsi que la levée des conditions suspensives au versement sont indispensables pour que les versements puissent débuter.

Un échéancier de versements pour chaque ligne du Prêt vous est proposé : cet échéancier est positionné à la date limite de mobilisation des fonds.

L'échéancier de versement correspond généralement au rythme prévisionnel des paiements que vous devez effectuer pour réaliser l'opération financée par le prêt.

- **Le premier versement** n'a lieu que si toutes les conditions suspensives mentionnées dans le contrat * ont été remplies (réception de la délibération de garanties, des pièces complémentaires à fournir...)
- **Domiciliation bancaire** : Les versements sont effectués sur le compte qui figure sur votre échéancier de versement.
- **La commission d'instruction** : déduite du premier versement du prêt, elle s'applique aux prêts suivants :
 - PLS, PLI, CPLS ; PTP, PLF, PHARE ; PPU, PRU AM, Gaïa, PCPF et PSPL.

Le versement des fonds

Pilotage des versements

Si vous êtes un client abonné à nos services, vous pouvez **consulter et piloter vos échéanciers de versement** en vous connectant à votre espace abonné.

Ce service mis à votre disposition vous permet d'ajuster le nombre d'échéances, le montant de chaque versement, et/ou la date des échéances.

La prise en compte de vos modifications est immédiate.

Toute demande de modification du ou des échéanciers de Versements

- peut être réalisée directement sur le site Banque des Territoires en respectant un délai de trois Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du versement souhaitée
- peut être adressée à votre direction régionale, par lettre parvenue au moins dix jours ouvrés avant la date de versement prévue initialement

Novembre 2018
banquedesterritoires.fr

 | [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

